

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Interdiction temporaire de baignade dans le lac Léman à l'embouchure de la Paudèze

---

**La Ville de Pully et la commune de Paudex doivent conjointement interdire la baignade dans le lac Léman à l'embouchure de la Paudèze, pour des raisons sanitaires, et ce jusqu'à nouvel avis.**

Suite aux intempéries exceptionnelles de juin dernier, deux tronçons de collecteurs d'eaux usées intercommunaux (Lausanne et Epalinges) ont été fortement endommagés. Des eaux usées ont ainsi été déversées dans le Flon Morand puis se sont écoulées ensuite dans la Chandelar et finalement dans la Paudèze.

Des résultats d'analyses de la qualité de l'eau de baignade ayant démontré une anomalie, des mesures ont immédiatement été prises en date du 10 juillet 2018 (en appui à la commune de Paudex et en accord avec elle) pour interdire momentanément la baignade dans le lac à l'embouchure de la Paudèze.

À Pully, les accès à l'eau étant aisés, grâce notamment à la passerelle d'accès (située au milieu de la berge), le périmètre a été délimité afin que l'ensemble des personnes souhaitant nager dans le lac soit informé. À Paudex, la digue du port n'a pas été délimitée par de la rubalise, car l'accès à l'eau y est malaisé et que la vitrine de chantier se situe juste à côté de l'accès à la digue. Les personnes qui s'y rendent verront donc les interdictions de baignade sur les affiches explicatives.

De nouveaux prélèvements seront effectués ce jour. Une fois les résultats des analyses connus et évalués avec le canton, la Ville de Lausanne, Pully et Paudex, décision sera prise de ré-ouvrir ou non la baignade à cet endroit.



*Les accès prévus pour atteindre facilement l'eau ont été fermés par des barrières et de la rubalise (voir ligne rouge sur le plan). Plusieurs affiches explicatives sont fixées sur les barrières et deux vitrines de chantier ont été installées avec ces mêmes affiches à l'intérieur.*

Pully, le 11 juillet 2018 – La Municipalité

*Renseignements complémentaires :*

Ville de Pully – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Nicolas Leuba, Conseiller municipal, 079 401 10 11